

MAIRIE DE JUZET DE LUCHON

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28 Juillet 2023

Etaient présents : Mmes Bergamasco Gilles - Cottereau Elodie - Détienne Aicha - Ms Lagleize Patrick - Hervas Stéphane - Thomas Christophe - Lafontan Alain

Excusés : Mme Vidale Sabine - Ms Vassort Jean Paul - Petit Philippe - Pene Renaud.

Elodie Cottereau a est désignée comme secrétaire.

La séance est ouverte à 18h

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Vote du compte administratif 2022,
- ✓ Approbation du compte de gestion 2022,
- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement,
- ✓ Vote des taxes locales 2023,
- ✓ Vote du budget primitif 2023,
- ✓ Demande de subvention pour pluvial (intersection CD27 et rue du Vieux Chemin),
- ✓ Point sur les contentieux en cours

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Décision modificative acquisition TOURNAN et CASAMITJANA,
- ✓ Décision modificative travaux cascade,
- ✓ Mise en place de la nomenclature M 57,
- ✓ Décision modificative pour restitution caution HAHNSCUHTZ
- ✓ Questions diverses

Le conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs délibère ainsi qu'il suit :

1) Décision modificative TOURNAN-CASAMITJANA

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'acceptation des dons Tournan et Casamitjana.

Le notaire nous a imposé que ces cessions de terrains se fassent pour l'euro symbolique. Afin de respecter les obligations financières nous devons prendre une délibération pour affecter 1€ + 132 € de frais pour l'acquisition TOURNAN du compte 678 vers le compte 2111, 1€ pour l'acquisition CASAMITJANA du compte 678 vers le compte 2112.

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité des membres présents.

2) Décision modificative travaux supplémentaires de la roue à aubes

Rapporteur M le maire

Les travaux de mise en place de la roue à aubes viennent de se terminer. Il a fallu compléter ces travaux par une sécurisation des accès à l'espace de la roue et fournir un engin de levage pour sa mise en place.

Par rapport au budget initial, il convient de rajouter les sommes de 2724 € en plus-value pour la roue et sa sécurisation et 371 € pour le levage soit au total 3098 €.

Monsieur le maire propose de prélever cette somme à l'article 678 (charges exceptionnelles) pour l'affecter au compte 2128.

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3) Mise en place de la nomenclature M57

Rapporteur M le maire

Suite à une concertation entre la direction générale des collectivités locales, la direction générale des finances publiques et les associations d'élus, il a été convenu que notre système comptable actuel pouvait être amélioré.

Il est proposé aux élus locaux de se prononcer sur la mise en place du référentiel budgétaire M57 pour qu'il soit pris en compte dès le **1^{er} Janvier 2024**.

Voté à l'unanimité des membres présents.

4) Restitution de la caution de l'appartement communal :

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mme HAHNSCUHTZ a donné son préavis il y a deux mois afin de quitter l'appartement du rez de chaussée, le 31 juillet 2023.

L'état des lieux de sortie a été fait et aucune réserve n'est émise sur l'état de l'appartement. Il convient donc de rembourser la caution de 350€ versée en début de bail.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h.

La secrétaire,
Elodie COTTEREAU



Le Maire,
Alain LAFONTAN

